Absences, congés payés, jours fériés, maladie et journée de solidarité dans les cabinets d'avocats : les règles à connaître

À distance

Programme de la formation

Académie LX 20, quai Jean Moulin 69002 Lyon
Tél : 01 83 90 43 67 – Email : formation@lx.legal - SIRET : 827 891 599
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691494769 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

REF
MOD_2026081

LIEU
Dendreo Live

DATE et HEURE
01 décembre 2026
de 11h00 à 13h00

DUREE
2 heures

PUBLIC
Avocats et conseils juridiques

Office manager en cabinet d'avocats

Secrétaire général en cabinet d'avocats

PRE-REQUIS
La formation ne nécessite aucun pré-requis.

FORMATEUR(S)
· **DAHRI Laure** *Dirigeante et experte en gestion sociale*

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Anne-Claire Couvrat

REFERENT HANDICAP
Anne-Claire Couvrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, chaque participant sera en mesure de :

- Maîtriser les règles d'acquisition et de prise des congés payés, y compris les évolutions récentes.
- Sécuriser la gestion des jours fériés, de la journée de solidarité et des différents régimes d'absence.
- Distinguer les régimes d'absence (maladie, AT/MP, maternité/paternité) et leur impact sur les congés payés.
- Identifier les dispositions conventionnelles spécifiques aux cabinets d'avocats.

DESCRIPTION / CONTENU

Apports théoriques :

- Congés payés : acquisition, période de référence, décompte en jours ouvrables (Code du travail, art. L. 3141-1 et s.), périmètre d'acquisition selon l'ancienneté, ordre des départs et obligation de prise.
- Incidence de la réforme de 2024 sur l'assimilation de la maladie à du temps de travail effectif pour l'acquisition des congés payés.
- RTT et jours de repos : fonctionnement et méthodes de calcul.
- Jours fériés : liste légale, régime particulier du 1er mai, quels jours fériés peuvent être imposés par l'employeur et selon quels délais, conditions de rémunération des jours fériés chômés (Code du travail, art. L. 3133-1 et s.).
- Dispositions de la CCN IDCC 1000 relatives aux jours fériés et à l'ancienneté requise le cas échéant.
- La journée de solidarité : fondement légal (Code du travail, art. L. 3133-7 et s.), modalités de fixation dans le cabinet, incidence sur la rémunération et le temps de travail.
- Absence autorisée / non autorisée : régime et conséquences pour le salarié et l'employeur.
- Différence entre arrêt de travail pour maladie, accident du travail / maladie professionnelle, maternité et paternité ; notion d'heures effectives / non effectives.
- Le temps partiel thérapeutique et son avenant.
- Sujets d'actualité : la journée « enfant malade » et la tendance des congés menstruels.
- Gestion pratique des demandes concurrentes de congés et articulation avec la continuité de service du cabinet.

Cas pratiques :

- Cas pratique chiffré : calcul d'une indemnité de congés payés selon la règle du dixième et comparaison avec le maintien de salaire.
- Mise en situation : arbitrage d'un conflit de dates de congés entre deux salariés du cabinet.
- Élaboration d'un modèle de demande de congés payés type, directement utilisable en cabinet.

● Quiz interactif sur les jours fériés et la journée de solidarité applicables au cabinet.

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance apports théoriques / cas pratiques

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Plateforme de visioconférence interactive : Dendreo Live
Support de formation complet (format PDF)
Modèle de demande de CP

MODALITES D’EVALUATION

Questionnaire de positionnement et de recueil des attentes pour évaluation du niveau initial
Quiz de connaissances sur les règles d'acquisition et de décompte des congés payés.
Formulaire d'auto-positionnement post-formation.

INFORMATIONS SUR L’ACCESSIBILITE

Pour tout besoin d'accompagnement ou aide spécifique lors de cette formation, notre responsable Qualité et Handicap se tient à votre disposition par mail : formation@lx.legal ou par téléphone : 01 83 90 43 67.

INFORMATIONS SUR L’ADMISSION

Inscriptions possibles jusqu'au 30 novembre 2026

Pour les paiements par carte bancaire, le reçu du paiement fait foi et permet une inscription automatique dès lors qu'effectuée dans les délais impartis. Pour les paiements par virement bancaire, merci de prendre en compte les délais bancaires avant validation de votre inscription ou de privilégier la fonctionnalité de virement instantané proposé par votre banque en cas d'inscription de dernière minute.